



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, président, et tenue le 26 avril 2023 à 14h42 au 100, place de la Mairie à Mont-Blanc.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts
Monsieur Paul Kushner, substitut de Val-des-Lacs
Madame, Dominique Forget, représentante de Val-David
Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac
Monsieur André Brisson, représentant de Mont-Blanc

SONT ABSENTS:

Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Francis Corbeil, représentant de Sainte-Lucie-des-Laurentides

EST AUSSI PRÉSENT:

Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
Madame Danielle Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance ordinaire est ouverte à 14h42.

RÉSOLUTION 838-04-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2023
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 008-1-2023 abrogeant le règlement 008-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics
 - 4.2 Octroi d'un contrat à Focus Gestion de Flotte et Carburant Inc.
 - 4.3 Demande de carte visa Desjardins affaires
 - 4.4 Nomination de Monsieur Jean Léo Legault à titre de secrétaire-trésorier par intérim et de Monsieur Gilles Bélanger à titre de secrétaire-trésorier adjoint
 - 4.5 Nomination de représentants auprès de la Société de l'Assurance Automobiles du Québec
 - 4.6 Démission de Madame Christina Leblanc au poste d'adjointe à la direction
 - 4.7 Embauche de Madame Martine Doucet au poste d'adjointe à la direction
 - 4.8 Nomination de Madame Martine Doucet à titre de représentante auprès de divers services
 - 4.9 Fin de l'entente de gestion administrative de la Régie par la municipalité de Mont-Blanc et conclusion d'une nouvelle entente

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.3 Retiré
 - 5.4 Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022
6. OPÉRATIONS
 - 6.1 Permanence de Monsieur Samuel Monette au poste de mécanicien
 - 6.2 Permanence de Monsieur Normand Chauvin-Leduc au poste de chauffeur-opérateur
 - 6.3 Permanence de Monsieur Vincent Légaré au poste de chauffeur-opérateur
 - 6.4 Octroi d'un contrat pour la fourniture de produit pétrolier diesel
 - 6.5 Embauche de Monsieur David Bergeron au poste de chef aux opérations
 - 6.6 Embauche de Monsieur Pierre Barkley au poste de chauffeur opérateur
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 839-04-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2023

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2023, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2023, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 840-04-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 008-1-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 008-2018 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* et l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant aux municipalités de déterminer, par règlement, les modalités de publication de leurs avis publics ne s'appliquent pas aux Régies intermunicipales et qu'un tel règlement a été adopté par la RITL en 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 22 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le membre a mentionné l'objet du règlement et a indiqué qu'il n'y a pas eu de changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

D'ADOPTER le règlement numéro 008-01-2023 abrogeant le règlement 008-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 008-1-2023

ABROGEANT LE RÈGLEMENT 008-2018 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 433.1 du Code municipal du Québec et l'article 345.1 de la Loi sur les cités et villes permettant aux municipalités de déterminer, par règlement, les modalités de publication de leurs avis publics ne s'appliquent pas aux Régies intermunicipales et qu'un tel règlement a été adopté par la RITL en 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 22 mars 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a également été présenté à la séance ordinaire du 22 mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil d'administration décrète ce qui suit:

ARTICLE 1: D'abroger le règlement 008-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics

ARTICLE 2: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION 841-04-2023

OCTROI D'UN CONTRAT À FOCUS GESTION DE FLOTTE ET CARBURANT INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder au renouvellement du contrat de location de six unités véhiculaire FOCUS pour les camions C-07, C-08 et C-09

CONSIDÉRANT l'offre de FOCUS Gestion de flotte et carburant Inc.;

CONSIDÉRANT QUE Focus offre également à la Régie de renouveler immédiatement, aux mêmes conditions, le contrat de gestion de carburant, ainsi le contrat pour le GPS mobile.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat de location à FOCUS Gestion de flotte et carburant Inc. pour trois unités véhiculaires au coût de 122.85\$ plus taxes par mois ainsi qu'un montant de 60.00\$ par mois plus taxes pour la gestion du carburant. Le tout pour une durée de 60 mois, du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2028 pour un total de 10 971.00\$ plus les taxes soit 12 613.91\$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 842-04-2023

DEMANDE DE CARTE VISA DESJARDINS AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses doivent parfois être payées par carte de crédit selon les exigences des fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QU' afin de faciliter le processus d'achat et de commande de ces biens ou services il y a lieu d'autoriser l'émission de carte de crédit Visa Desjardins Affaires au nom de Jean Léo Legault;

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

DE DEMANDER à Caisse Desjardins d'émettre une carte de crédit, au nom de Jean Léo Legault avec une limite de crédit au montant de 5 000\$.

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer la demande de carte crédit auprès de Visa Desjardins Affaires.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 843-04-2023

NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-LÉO LEGAULT À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM ET DE MONSIEUR GILLES BÉLANGER À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la résolution numéro 815-02-2023 concernant la démission de Monsieur Gilles Bélanger à titre secrétaire-trésorier et de Madame Danielle Gauthier secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la nomination de Monsieur Jean-Léo Legault à titre de secrétaire-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bélanger est d'accord pour offrir son support à Monsieur Legault durant une période de transition et pour assurer efficacement le fonctionnement de la Régie, il agira à titre de secrétaire-trésorier adjoint par intérim;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué;

DE NOMMER Monsieur Jean-Léo Legault à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à compter du 27 avril 2023;

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie l'addenda au contrat de travail de M. Legault à intervenir entre les parties;

D'AUTORISER Monsieur Jean-Léo Legault à titre de signataire des chèques et autres titres;

DE NOMMER Monsieur Gilles Bélanger à titre de secrétaire-trésorier adjoint par intérim à compter du 27 avril 2023 et ce, jusqu'à la nomination de son remplaçant;

PRENDRE ACTE que Madame Danielle Gauthier quittera officiellement ses fonctions de secrétaire-trésorière adjointe à compter du 27 avril 2023.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 844-04-2023

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire nommer des représentants autorisés à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

DE NOMMER Monsieur Jean Léo Legault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou Monsieur David Bergeron, chef aux opérations ou Martine Doucet, adjointe à la direction, pour agir à titre de représentants municipaux auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de les autoriser également à signer tout document auprès de cette Société, pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, et ce pour la période du 26 avril 2023 au 31 décembre 2023.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 845-04-2023

DÉMISSION DE MADAME CHRISTINA LEBLANC AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE Madame Christina Leblanc a démissionné de son poste d'adjointe à la direction et quittera ses fonctions le 17 mai 2023.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Madame Christina Leblanc et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Régie.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 846-04-2023

EMBAUCHE DE MADAME MARTINE DOUCET AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche d'une adjointe à la direction;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Léo Legault, directeur des opérations recommandent l'embauche de Madame Martine Doucet;

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Martine Doucet au poste d'adjointe à la direction à compter du 1^{er} mai 2023;

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 847-04-2023

NOMINATION DE MADAME MARTINE DOUCET À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions, Madame Martine Doucet sera appelée à représenter la RITL auprès de divers organismes et ministères;

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet:

D'AUTORISER Madame Martine Doucet à représenter la RITL auprès des organismes et ministères suivants :

- Société de l'Assurance automobile du Québec
- Caisse Populaire de Mont-Tremblant
- VISA Desjardins
- Agence de revenu du Canada
- Revenu Québec
- Retraite Québec
- Hydro Québec
- CNESST
- SSQ assurances (Beneva)

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 848-04-2023

FIN DE L'ENTENTE DE GESTION ADMINISTRATIVE DE LA RÉGIE PAR LA MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC ET CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Blanc assure la gestion administrative de la RITL depuis le 21 janvier 2017, conformément à une entente conclue à cette fin entre la Municipalité et la RITL, laquelle était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Blanc, après avoir signifié son intérêt à poursuivre cette gestion de façon prolongée soit pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 9 avril 2021, avec possibilité de renouvellement par périodes successives de cinq ans, a conclu avec la RITL une nouvelle entente de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 9 avril 2021, avec possibilité de renouvellement par périodes successives de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a été renouvelée automatiquement à compter du 10 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'embauche de ressources permanentes aux services administratifs de la RITL en 2022, les parties se sont entendues à l'automne 2022 pour réduire la prestation des services administratifs fournis par la Municipalité et ont convenu de réduire la contrepartie payée par la RITL pour l'établir à 25 000\$ pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les parties considèrent que la RITL a acquis l'autonomie nécessaire pour poursuivre son administration de façon autonome;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente afin de refléter la nouvelle réalité;

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

DE METTRE fin à l'entente de gestion administrative de la RITL par la Municipalité de Mont-Blanc intervenue le 17 octobre 2017;

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer une nouvelle entente pour des services de conseils et de mentorat par la Municipalité de Mont-Blanc pour l'année 2023, ladite entente est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 849-04-2023

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 15 avril 2023 totalisent 235 269.26\$ et se détaillent comme suit :

Chèques :	4 885.55\$
Traitements bancaires :	95 373.32\$
Salaires et remboursement de dépenses du 5 mars au 15 avril :	135 010.39\$
Total :	235 269.26\$

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

D'APPROUVER la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 15 mars au 18 avril pour un total de 235 269.26\$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 18 mars 2023 au 15 avril 2023 par les responsables d'activités budgétaires.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport financier de la RITL pour l'exercice financier 2022, préparé par Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.

RÉSOLUTION 850-04-2023

PERMANENCE DE MONSIEUR SAMUEL MONETTE AU POSTE DE MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Samuel Monette a été embauché au poste de mécanicien à compter du 6 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Monette a terminé sa période de probation le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Emery, a recommandé de confirmer la permanence de Monsieur Samuel Monette;

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Samuel Monette à compter du 31 mars 2023 conformément aux dispositions de la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 851-04-2023

PERMANENCE DE MONSIEUR NORMAND CHAUVIN-LEDUC AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Normand Chauvin-Leduc a été embauché au poste de chauffeur-opérateur à compter du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Chauvin-Leduc a terminé sa période de probation le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Emery, a recommandé de confirmer la permanence de Monsieur Normand Chauvin-Leduc;

Il est proposé par Monsieur André Ibghy :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Normand Chauvin-Leduc à compter du 31 mars 2023 conformément aux dispositions de la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 852-04-2023

PERMANENCE DE MONSIEUR VINCENT LÉGARÉ AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Vincent Légaré a été embauché au poste de chauffeur-opérateur à compter du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Légaré a terminé sa période de probation le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Emery, a recommandé de confirmer la permanence de Monsieur Vincent Légaré;

Il est proposé par Monsieur Paul Kushner :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Vincent Légaré à compter du 31 mars 2023 conformément aux dispositions de la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 853-04-2023

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PRODUIT PÉTROLIER DIESEL

CONSIDÉRANT QUE la Régie a publié un appel d'offres public pour la fourniture de produit pétrolier diesel ;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont déposé une soumission le 17 avril 2023, à savoir :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION INCLUANT TAXES
Mazout G. Bélanger inc.	694 719.19 \$
Énergie Sonic	704 963.46 \$
Harnois Énergies Inc.	694 858.89 \$

CONSIDÉRANT QUE les montants totaux des soumissions ont été ajustés pour corriger certains taux de taxes qui ont été arrondis par les soumissionnaires, ces corrections ne changeant pas l'ordre des soumissions;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Mazout G. Bélanger inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par la Régie.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'OCTROYER à Mazout G. Bélanger inc. le contrat pour la fourniture d'une quantité approximative annuelle de 405 000 litres de diesel pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 avec possibilité de renouvellement. Le prix unitaire de base est sujet aux fluctuations du marché selon le prix quotidien à la rampe de chargement de Valero, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents d'appel d'offres. La commission au montant de -0.042\$ du litre, telle qu'apparaissant au bordereau de soumission déposé, s'exprime en un prix unitaire au litre et considère le profit du soumissionnaire et l'ensemble de ses frais résultant de l'approvisionnement du produit complet demandé, de sa livraison et du respect de l'ensemble des exigences des documents d'appel d'offres ;

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 854-04-2023

EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID BERGERON AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche d'un chef aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Léo Legault, directeur des opérations recommande l'embauche de Monsieur David Bergeron;

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

DE CONFIRMER l'embauche de Monsieur David Bergeron au poste de chef aux opérations à compter du 3 avril 2023.

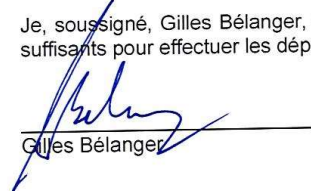
D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 855-04-2023

EMBAUCHE DE MONSIEUR PIERRE BARKLEY AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Léo Legault, directeur des opérations, recommande l'embauche de Monsieur Pierre Barkley ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Barkley du 10 avril au 26 avril 2023, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Pierre Barkley au poste de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé à compter du 27 avril 2023.

Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

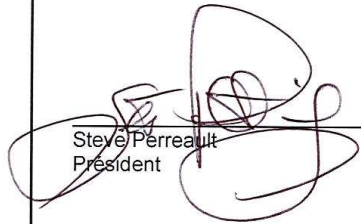
RÉSOLUTION 856-04-2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur André Brisson de lever la présente séance à 15h06.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE


Steve Perreault
Président


Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier